



Pension alimentaire pour mon ex mari

Par **misscokillette**, le **24/03/2011** à **15:01**

Bonjour,

je suis divorcée depuis mars 2009 et nous avons opté pour une garde alternée concernant notre enfant, et mon ex mari me verse une pension de 100 €, suite à disparité de nos salaires et par décision du juge.

aujourd'hui, je veux quitter ma ville et aller vivre avec mon nouvel ami a 100 km de mon domicile actuel, entraînant donc aussi ma démission.

Mon fils, qui a 10 ans, préfère pour l'instant rester vivre chez son père(école, copains) et je l'aurais tous les 15 jours le week end.

Question: faut-il repasser devant le juge? Je suppose que je devrai une pension..mais comment ca se passe si je ne retravaille pas de suite?

De plus, je vais me pacser avec mon nouveau conjoint :dans ce cas , le juge tient-il compte des revenus de mon conjoint pour la pension?

faut-il ne pas dire à mon ex mari que je me pacse?

Vous remerciant par avance de votre réponse..

Cordialement

annabelle

Par **Marion2**, le **24/03/2011** à **17:34**

Il faut faire une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales pour demander la résidence

de votre fils chez son père.

[citation] **je vais me pacser avec mon nouveau conjoint :dans ce cas , le juge tient-il compte des revenus de mon conjoint pour la pension? faut-il ne pas dire à mon ex mari que je me pacse?**

[/citation]

Même si vous ne vous pacsez pas, dans la mesure où vous vivez avec votre ami, ses revenus seront pris en compte pour le montant de la pension alimentaire. Vous n'avez pas à cacher à votre ex-mari que vous désirez vous pacser.